

## Compte rendu du conseil municipal du 12 juin 2017

Absents représentés : Messieurs Corcellis, Faugère, Pradallier, Daney

Compte rendu du 27 mars 2017:

M. Manceau indique que dans les PLU les zones IIAU étaient autorisées, contrairement à ce qu'avait affirmé M. Lecomte.

Concernant l'ARS M. Manceau indique que les viticulteurs devraient regarder pour adapter leurs méthodes de culture. Demain la loi va les obliger à modifier leurs méthodes de culture et ils ne seront pas prêts. Il avait parlé du 0 phyto à la barrière du lapin le long du mur du château de Veyres.

Compte rendu du 10 avril 2017 :

Pas de remarque.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal au Maire :

Date de la décision	Objet de la décision	Entreprises / Titulaires	Montant HT
07/04/2017	Bornage de la VC11 de Manin	GEO AQUITAINE	1950.00 €
12/04/2017	Travaux de réhabilitation des services techniques Pinsan avenant rachat de l'entreprise lot 3	A3C ALU	/
14/04/2017	Achat coupes manifestation	LECLERC	361.21 €
14/04/2017	Plan de division parcellaire parcelles A1355 et 1483	ABAC	450.00 €
18/04/2017	Réparation chaudière 11 avenue Grillon	SONOCLIM	214.52 €
19/04/2017	Réparation fissure mur du guichet du foot	CHAVAUX	400.00 €
21/04/2017	Marché de prestation similaire : reprise des tampons sur la RD1113	CANASOUT	23 425.00 €
26/04/2017	Travaux tribunes du stade menuiserie alu	GF3M	1 406.34 €
26/04/2017	Travaux tribunes du stade mur de renfort	CHAVAUX	10 400.00 €
26/04/2017	Travaux tribunes du stade escaliers et garde-corps	PERCHALEC	19 339.60 €
26/04/2017	Remplacement 2 luminaires rue de Lur Saluce	SDEEG	1 018.16 €
27/04/2017	Achat vidéoprojecteur nomade	OBIVIDEO	630.00 €
02/05/2017	Travaux de réhabilitation des services techniques Pinsan avenant en moins-value lot 2	EN CHANTIER	- 4362.16 €
03/05/2017	Mise en réseau école maternelle	CARLEA SAS	3 180.00 €
09/05/2017	Réparation pompe de relevage	XYLEM	1 049.00 €

16/05/2017	Commande dictionnaire CM2	LACOSTE	426.64 €
18/05/2017	Pose 21 potelets salle des fêtes	SERI	2 376.78 €
22/05/2017	Essais préalable à la réception des travaux de réhabilitation des réseaux	HYDROLOG	5 036.00 €
23/05/2017	Travaux tribunes du stade : renforcement façade ouest	PERCHALEC	12 354.20 €
24/05/2017	Remplacement de la carte sur la production ECS	SONOCLIM	2 319.40€

M. Manceau pense que l'on paye beaucoup de bornages pour des privés. M. Manceau pense que M. Le Diascorne pourrait participer au prix de ce bornage qui limite sa propriétés. Mme Capdarestre indique que nous avons payé le bornage du chemin communal devant chez elle. M. Manceau répond que des personnes étaient venues se plaindre à la Mairie parce que le passage leur était interdit par M. Capdarestre.

#### **Contrat de location du bureau 6a rue de la république.**

M. Manceau parle du chauffage l'hiver même si les locaux sont inoccupés. La réponse de M. Filliatre est que le chauffage sera baissé.

M. Manceau indique qu'il aurait ajouté qu'il faudrait indiquer la remise d'un chèque par an. La proposition de faire un chèque annuellement est acceptée.

#### **Fixation des tarifs de location du bureau situe au 6a rue de la république**

Espace	Prix de location	Cauton
Espace de bureau	1 journée : 100 € ½ journée : 50 €	1 500€

M. Manceau se fait le porte-parole de M. Faugère en indiquant que cette somme était très élevée (3 000 € par mois en pleine occupation) que sur Langon des salles de réunion étaient souvent prêtées gracieusement.

M. Filliatre s'est renseigné sur Bordeaux et que ces tarifs sont très inférieures à Bordeaux. M. Manceau demande que ce dossier soit rapidement réétudié pour un vote au prochain conseil. Cette solution n'est pas retenue.

Abstention de Messieurs Faugère et Manceau.

#### **Signature de la charte d'utilisation des données de vigifoncier de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural aquitaine atlantique.**

La commune souhaite être avertie des projets de vente sur le territoire de la commune et des ventes de la SAFER. Pour cela il faut adhérer à la prestation Vigifoncier.

Vote à l'unanimité

#### **Décision modificative n°1 budget principal : mise à jour de l'actif cession du 4 avenue Grillon.**

Régularisation comptable de la vente du 4 avenue Grillon.

Vote à l'unanimité

**Décision modificative n°2 budget principal : Solde multiple rural.**

Vote à l'unanimité

**Création d'une servitude d'implantation de contreforts de soutien du mur situe en fond de parcelle a n°1272 sur la parcelle a n°373.**

Le propriétaire de la parcelle cadastrée section A n°1272 s'est aperçu que le mur situé en fond de parcelle séparant leur propriété et la parcelle cadastrée section A n°373 appartenant à la Commune menaçait de s'écrouler.

M. Manceau fait remarquer que le mur n'est pas droit donc il y a donc cette emprise les contreforts proposés empiètent de 1 m sur le terrain communal. Il ajoute que les travaux auraient pu être faits depuis chez le prioritaire.

M. Filliatre cherche à trouver une solution pour "arranger ces gens".

Messieurs Faugère et Manceau s'abstiennent.

*Remarque : c'est un cadeau fait au propriétaire sans contrepartie pour la commune sauf une contrainte supplémentaire.*

**Avis sur la régularisation administrative ICPE "installation classée pour la protection de l'environnement " pour l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes au lieu-dit le violet.**

Il s'agit d'un dossier pour l'exploitation par M. Tendeiro du bouchage d'une gravière par des déchets neutres.

M. Manceau demande pourquoi il y a 2 poids et 2 mesures dans cette commune. D'une part la gravière de M. Tendeiro où un dossier imposant avec étude géologique a été demandé et d'autre part le Château de Veyres ou des apports de terres très important ont été fait sans étude et autorisation en zone rouge claire du PPRI.

M. Lecomte justifie par le fait que les travaux sont terminés. M. Manceau fait remarquer que c'est facile comme justification.

M. Lecomte indique que nous n'avons rien fait à l'époque pour la gravière de M. Tendeiro.

M. Manceau indique qu'il a bien fait quelque chose puisque nous avons maintenant un ICPE.

Vote à l'unanimité

*Remarque : M. Lecomte dans sa démarche fait régulièrement des cadeaux aux viticulteurs avec des justifications plus que contestables. Justifier l'apport de terre au château de Veyres simplement par le fait que les travaux sont terminés est juste intellectuellement malhonnête. Lorsque la vigne sera planté en appellation Sauternes il nous dira que ne va pas la faire arracher, etc. Ce ne sont pas les pesticides qui tuent à Preignac, c'est les particules fines. Cela fait bien rire les professionnels de santé.*

### **Adhésion de la commune à gironde ressources**

On nous propose de délibérer sur une aide que peut nous apporter le département dans le cadre de projet. Cela concerne des assistances techniques, juridique et financier.

M. Manceau fait remarquer qu'on nous demande une fois de plus de délibérer sur quelque chose dont les clauses financières ne sont pas connues. Il fait remarquer qu'un rapide calcul montre qu'il y aura au moins 360 000 € de charges de personnel. M. Guillot de Suduiraut indique que cela sera une aide pour la commune et que cela empêchera de prendre un bureau d'études. M. Manceau conteste cette affirmation. Il n'y a rien de commun entre un conseil et une étude par un bureau d'études.

Messieurs Faugère et Manceau votent contre.

### **Signature de la convention pour le club nature gironde.**

Renouvellement du partenariat avec l'Auringleta, pour l'animation d'un TAP pour l'année 2017-2018.

Le montant total du projet est de 10 500 € hors subventions.

M. Manceau trouve que c'est bien de travailler sur l'environnement.

Vote à l'unanimité

### **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service communal d'assainissement 2016.**

Pour pus d'information [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Vote à l'unanimité.

### **Questions diverses :**

Monsieur le Maire donne lecture des demandes d'intention d'aliéner reçues, situées dans les zones U, INA, IINA du Plan d'Occupation des Sols de la Commune :

Date réception	Propriétaire	Notaire	Cadastre
14/04/2017	M LACAZE Alexandre Lieu dit Medudon 33210 PREIGNAC	M° PERROMAT Marc 60 cours des fossés 33210 LANGON	Medudon Section B n°661, 1602 1232 m <sup>2</sup>
27/04/2017	M EL HOUZI Mme ER ROUFY 14 bis rue Perrette Nord 33210 PREIGNAC	M° HADDAD Stéphane 37 cours du Mal Foch 33720 PODENSAC	Perrette Nord Section D 1343, 1346, 1366, 1368 935 m <sup>2</sup>
11/05/2017	M GARCIA et Mme GALLO 12 route de Peyron 33490 SEMENS	M° LALANNE Chantal 60 cours des fossés 33210 LANGON	Rue de la République Section A n°328, 1479 554 m <sup>2</sup>
11/05/2017	M et Mme CHAPOULIE Jacques 26 rue Hélène Boucher	M° BIAIS Pierre André 30 cours de l'Intendance 33000 BORDEAUX	Rue de la Liberté Section B n°1567 1205 m <sup>2</sup>

	33700 MERIGNAC		
11/05/2017	M VALLOIR Benoit 6 rue des Merveilles 33720 BARSAC	M° DANDIEU Grégory 34 cours du Mal Foch 33000 BORDEAUX	Chemin du Gard Section B n°83p, 84p, 85p 1444 m <sup>2</sup>
15/05/2017	M DELOUBES Eric 11 quartier Duthil 33210 COIMERES	M° CHATAIGNER Eric 33 cours du Gal De Gaulle 33430 BAZAS	Rue Gemin Section A n°1114 103 m <sup>2</sup>
15/05/2017	Consort CAMBEFORT/SANTRAN	M° DEVEZE Edouard 37 cours du Mal Foch 33720 PODENSAC	Médudon Section B n°669, 672, 859, 1097 247 m <sup>2</sup>
22/05/2017	SCI Floyo 12 quartier Bruhon 33210 SAINT PARDON DE CONQUES	M° DEVEZE Edouard 37 cours du Mal Foch 33720 PODENSAC	Rue de la République Section A n°476 101 m <sup>2</sup>
01/06/2017	Mme GERMAIN Micheline EPHAD 6 rue de l'Arche de Luxé 33490 CAUDROT	M° DEVEZE Edouard 37 cours du Mal Foch 33720 PODENSAC	Rue des frères Avril Section E n°134 155 m <sup>2</sup>

M. Manceau parle du fossé près de chez M. Deveza dont avait parlé M. Faugère. Il rejette ses eaux usées dans ce fossé.

M. le Maire indique que M. Deveza s'engage à nettoyer le fossé et que d'autre part il a 2 ans pour se raccorder au tout à l'égout.

Concernant sa piscine construite actuellement sans autorisation, M. Linke indique qu'il aura l'autorisation. M. Manceau demande ce qui se passera s'il met un liner bleu. M. Linke indique qu'il a vu ça avec le constructeur et que ce ne sera pas le cas.

M. Manceau demande ce qu'il faut répondre aux personnes qui se plaignent des herbes folles dans les rues de Preignac. M. Filliatre répond que la commune a une politique environnementale depuis 3 ans. M. Manceau parle aussi du cimetière qui est dans la même situation. Adichat's passe la semaine prochaine.

Il est rappelé que chaque propriétaire doit nettoyer devant sa porte.

Mme Leblanc Pujol quitte ses fonctions devant rejoindre Paris.

M. Manceau indique que des gens de la rive droite de la Garonne lui avaient reproché qu'à cause de la fusion des CDC ils allaient payer plus d'impôts. Malheureusement c'est le contraire. Pour le budget 2017 tous les investissements seront faits sur la rive droite soit près de 3 millions €.